

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 152

20 janvier 2015

SOMMAIRE

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS	7252	Data Center II S.C.A.	7266
ACF.LU S.à r.l.	7251	Data Center S.C.A.	7266
Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl	7252	Fermat 2 S.à r.l.	7259
Allseas Finance S.A.	7290	FMC Luxembourg Holdings S.à r.l.	7287
Altitudes International	7251	Fourth Cross Luxembourg S.à.r.l.	7262
AMP Capital European Direct Property Fund S. à r.l.	7253	FSL S.à r.l.	7286
AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l.	7295	Immo FF Project	7295
AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l.	7257	Krämer Equilux S.à r.l.	7255
Arena Wealth Management S.A.	7251	L & J Invest S.A.	7296
Arend-Fischbach S.à.r.l.	7258	Luxeco S.A.	7296
Arielle-1 S.à r.l.	7252	Max Participations II S.à r.l.	7255
AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l.	7254	Pan Asset Management S.A.	7258
AZU s.à r.l.	7253	Quatre Chênaux Holding S.A.	7285
Beaulieu Properties SA	7258	SMC Concept S.à r.l.	7250
Beige Capital S.A.	7253	SM&J Europe S.à r.l.	7250
BEU Holdings S.à r.l.	7256	Snack + Shop Carlo Bernard S.à r.l.	7250
BGP Minerva GP S.à.r.l.	7255	Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l.	7255
BGP Residential GP 1 S.à r.l.	7254	Société Internationale de Participation dans l'Acier	7256
BGP Residential GP 7 S.à r.l.	7258	Socofa S.A.	7259
Bolero Participations SPF S.A.	7254	Socoproject Immobilière S.A.	7294
ChaoiSky Solar Energy S.à r.l.	7286	Sopininvest and Properties S.A.	7256
Climtech SCSp	7257	STE S.A.	7254
Commercial Finance Corporation Holding S.A.	7257	Technique Dentaire Luxembourgeoise ...	7294
		Trio	7250
		T.S.I. Communication s.à r.l.	7294
		Vlim Invest S.A.	7250

SMC Concept S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3862 Schifflange, 5, Cité Op Soltgen.
R.C.S. Luxembourg B 168.372.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204914/10.

(140228694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Snack + Shop Carlo Bernard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4601 Differdange, 70, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 150.921.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204916/10.

(140228698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

SM&J Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 2, rue de Drinklange.
R.C.S. Luxembourg B 153.104.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014204913/11.

(140228821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Trio, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1261 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.
R.C.S. Luxembourg B 160.932.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2014205029/11.

(140228281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Vlim Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 152.319.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VLIM INVEST S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014205063/12.

(140227621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

ACF.LU S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5366 Münsbach, Zone Industrielle, Bâtiment Feltgen.
R.C.S. Luxembourg B 154.755.

GEFCO PARTICIPATIONS SA (vendeur) ayant son siège social à 51 rue des 3 Cantons L-3961 Ehlinge/Mess inscrite au RC B64277

cède et transporte sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à Monsieur BOOMAN Niels (acheteur), demeurant Sternfelder Strasse 8, D-54317 Farschweiler, né le 11/09/1973 à Heemstede (NL),

la pleine propriété de

100 (cents) actions lui appartenant dans la société ACF.LU sàrl dont le siège social est établi à Zone Industrielle L-5366 Munsbach inscrite au RCSL sous le numéro B 154755.

Fait à Luxembourg, le 18.11.2014.

Référence de publication: 2014203823/17.

(140228861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Arena Wealth Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 15, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 144.237.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 10 décembre 2014

1. Les démissions de messieurs Benedikt Palmason et Kjartan Gudmundsson de leurs mandats d'administrateurs de la société avec effet au 10 décembre 2014 sont acceptées.

2. Madame Andrea Arnadottir, office manager, née le 25 mai 1978 à Reykjavik, résidant 32 rue de l'Indépendance, 8021 Strassen, Luxembourg; et monsieur Einar Bjarni Sigurdsson, managing director, né le 29 septembre 1973 à Reykjavik, résidant Rosenweg 13, CH-6340 Baar, Suisse, ont été nommés comme administrateurs avec effet au 10 décembre 2014, ils termineront les mandats de messieurs Benedikt Palmason et Kjartan Gudmundsson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Pour Arena Wealth Management S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2014203802/18.

(140228206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Altitudes International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 175.281.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 12 décembre 2014

L'actionnaire unique de la Société:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 12 décembre 2014;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 4, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 novembre 2014.

Altitudes International S.A. (en liquidation volontaire)

Référence de publication: 2014203794/19.

(140227678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Arielle-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.026.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 153.218.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour Arielle-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2014203803/14.

(140227993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Alliance Holdings & Developments Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.250,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 143.955.

Par résolutions prises en date du 16 décembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Chafai Baihat, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant technique, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Géraldine Schmit, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant technique, avec effet immédiat;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203790/15.

(140228109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.474.

EXTRAIT

Par résolutions prises en date du 9 octobre 2014, les administrateurs de Aberdeen Property Funds SICAV-FIS décident d'accepter la démission de Charlie Macrae de son poste d'administrateur avec effet au 30 septembre 2014.

Conformément au prescrit de l'article 51 de la loi du 10 août 1915, les administrateurs décident de pourvoir à leur remplacement et nomment en qualité d'administrateur:

Monsieur Paul King, né le 6 novembre 1981 à Melbourne, Australie, avec adresse professionnelle à 2b rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, comme administrateur de la société avec effet au 9 octobre 2014, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Tonny Nielsen
- Michael Determann
- Malin Af Petersens
- Paul King

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 19 décembre 2014.

Pour Aberdeen Property Funds SICAV-FIS

Aberdeen Management Services S.A.

Référence de publication: 2014203818/25.

(140227449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Beige Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 78.802.

Il résulte d'une décision du Conseil d'Administration de la Société du 15 décembre 2014 que:

- SG AUDIT S.à.r.l., R.C.S. Luxembourg B 75.908, ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommée dépositaire des actions au porteur de BEIGE CAPITAL S.A., conformément à l'article 42 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Pour extrait conforme

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014203932/13.

(140228472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital European Direct Property Fund S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.274.

EXTRAIT

En date du 5 décembre 2014, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203850/14.

(140227757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AZU s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.

R.C.S. Luxembourg B 136.211.

Constatation de cession de parts sociales

La gérance constate, qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé du 10 décembre 2014, Monsieur Stefan MEIERS, né à Schaffhausen (Allemagne), le 30 décembre 1959, demeurant à D-66802 Überherrn, 16, Brunnens-trasse, a cédé trente et une (31) parts sociales qu'il détenait dans la société AZU Sàrl, société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L - 5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 136.211 à Madame Heike WEBER, née à Saarbùrg (Allemagne), le 15 août 1967, demeurant à L - 5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles.

La gérante, Madame Heike WEBER, née à Saarbùrg (Allemagne), le 15 août 1967, demeurant à L - 5371 Schuttrange, 4, rue des Prunelles, agissant en tant que gérante de la société AZU Sàrl, dûment autorisée à engager la société vis-à-vis des tiers par sa signature individuelle, déclare accepter, au nom et pour compte de la Société, la cession de trente et une (31) parts sociales en sa faveur.

Suite à cette cession, les cent vingt-six (126) parts sociales représentatives du capital social de la société à responsabilité limitée «AZU SARL» sont détenues comme suit:

WEBER Heike 126 parts

La soussignée Madame Heike WEBER considère la présente cession comme dûment signifiée à la Société, conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil, respectivement de l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Fait en double à Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour la Société

Heike WEBER

Référence de publication: 2014203902/27.

(140228106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

STE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 89.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204949/9.

(140228933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Bolero Participations SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 170.669.

Par la présente, je porte à votre connaissance, ma démission avec effet immédiat.

Paris, le 19 Novembre 2014.

Bernard GILLE

Administrateur démissionnaire

Référence de publication: 2014203951/11.

(140229199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AstenJohnson (Luxembourg) LLC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.145.300,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 150.163.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour AstenJohnson (Luxembourg) LLC S.à r.l.

Référence de publication: 2014203811/14.

(140228430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

BGP Residential GP 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 127.563.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 17 décembre 2014

Par les résolutions du 17 décembre 2014, l'associé de la société a décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée BGP Residential GP 1 S.à r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires.

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203944/20.

(140227394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Société de Transports Araujo et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.
R.C.S. Luxembourg B 23.867.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204924/9.

(140228781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Max Participations II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 612.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 106.062.

Le bilan au 31/12/2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014204540/10.

(140229033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Krämer Equilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 12, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 100.857.

Herr Schmeckenbecher Frank (Verkäufer) wohnhaft in 17 Berliner Strasse D-68723 Plankstadt, 42 Gesellschaftsanteile
Frau Stricker Martine (Verkäuferin) wohnhaft in 10 Beethoven Strasse D-67365 Schwegeheim, 42 Gesellschaftsanteile
Herr Schmeckenbecher Lutz (Verkäufer) wohnhaft in 40 Hasenpfuhl Strasse D-67346 Speyer, 42 Gesellschaftsanteile
vermitteln und unter üblichen Garantien an
die Firma Richard Krämer Pferdesport, Inh. Heinrich Schmeckenbecher GmbH & Co KG mit Sitz in IV Industriestrasse
1+2, D-68766 Hockenheim, eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Mannheim unter HRA 420906.

die gesamte 126 (hundertsechszwanzig) Aktien der Gesellschaft im Besitz von Krämer Equilux sàrl mit Sitz in 12
rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg, eingetragen im Handelsregister RCSL unter B100857.
Luxemburg, den 19.12.2014.

Référence de publication: 2014204411/16.

(140228860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

BGP Minerva GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 122.020.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 17 décembre 2014

Par les résolutions du 17 décembre 2014, l'associé de la société a décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée BGP Minerva GP S.à.r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;
- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.
- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires.
- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203943/19.

(140227396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Sopinvest and Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 49.559.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204941/10.

(140228178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

BEU Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 580.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 158.991.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance

Les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société du 74, rue de Merl, L-2146 Luxembourg au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg avec effet au 15 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour BEU Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2014203940/14.

(140227952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

S.I.P.A.C. Holding S.A., Société Internationale de Participation dans l'Acier, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 52.987.

- Constituée suivant acte reçu par Me Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 22 novembre 1995, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 44 du 24 janvier 1996.

- Statuts modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par-devant Me Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 522 du 24 septembre 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à L-2450 Luxembourg, 17 boulevard Roosevelt, en date du 11 décembre 2014 que les décisions suivantes ont été prises:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction sont renouvelés pour une période de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, à savoir:

Aux postes d'administrateurs:

* Monsieur Antonio MARCEGAGLIA, "Entrepreneur", demeurant professionnellement à I-46040 Gazoldo degli Ippoliti, Via dei Bresciani 16;

* Madame Emma MARCEGAGLIA, "Entrepreneur", demeurant professionnellement à I-46040 Gazoldo degli Ippoliti, Via dei Bresciani 16.

Au poste de commissaire aux comptes:

* Monsieur Fausto LUI, expert-comptable, demeurant professionnellement à I-46100 Mantova, Via Ilaria Alti 4.

- Un troisième administrateur a été nommé, pour une période de trois ans, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017, à savoir:

* Monsieur Federico MOTTARAN, directeur administratif, demeurant professionnellement à I-46040 Gazoldo degli Ippoliti, Via dei Bresciani 16.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Pour la société S.I.P.A.C. HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014204926/30.

(140228107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital Investors (Angel Trains UK No. 1) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 141.771.

—
EXTRAIT

En date du 17 décembre les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203853/14.

(140227609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Climtech SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2562 Luxembourg, 2, place de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 189.990.

—
Extrait de la décision de l'associé commanditaire de CLIMTECH SCSp

En date du 04 décembre 2014, l'associé commandité de Climtech SCSp, Inter5 S.à.r.l. a pris la résolution suivante:

- transférer le siège social de la société du 42 Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 2, Place de Strasbourg, L-2562 Luxembourg avec effet au 04 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 décembre 2014.

Sylwester Gardocki

On behalf of Inter5 S.à.r.l.

Référence de publication: 2014204032/15.

(140228740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Commercial Finance Corporation Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 60.326.

—
Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 17 décembre 2014 que:

- le siège social de la société a été fixé au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg,
- Mme Geneviève BLAUEN-ARENDRT, administrateur de sociétés, M. Marc SCHMIT, chef-comptable, et Mme Maria Helena GONCALVES, employée privé, tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, ont été nommés en tant qu'administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

M. Fernand HEIM, membre du précédent Conseil d'Administration démissionnaire, n' a pas été nommé en tant que nouvel administrateur de la société.

- M. Marco RIES, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, a été nommé en tant que commissaire aux comptes de la société. Son mandat viendra à échéance à l' issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Il résulte en outre du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 17 décembre 2014 que Mme Geneviève BLAUEN-ARENDRT, prédésignée, a été nommée à la fonction de Présidente du Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 17 décembre 2014.

Pour extrait conforme

SG AUDIT Sarl

Référence de publication: 2014204040/25.

(140227794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Pan Asset Management S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 164.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204711/9.

(140228974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Arend-Fischbach S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 14, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 65.170.

Pour autant que de besoin, je, précité anciennement associé de la société Arend-Fischbach S.à.r.l., entend porter à la connaissance de qui de droit que j'ai apporté les parts que je détenais en nom personnel dans la société Arend-Fischbach S.à.r.l. à la Société des Participations N. Arend Société Civile en date du 05 décembre 2014

Nico AREND.

Référence de publication: 2014203885/11.

(140228882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Beulieu Properties SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 155.887.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique le 10 décembre 2014

L'actionnaire unique décide de ratifier la nomination de Mr Alexis Kamarowsky avec adresse professionnel au 7, val sainte croix, L-1371 Luxembourg, en tant que président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 10 décembre 2014.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2014203909/14.

(140228320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

BGP Residential GP 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 121.814.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé de la société en date du 17 décembre 2014

Par les résolutions du 17 décembre 2014, l'associé de la société a décidé:

- que la clôture de la société à responsabilité limitée BGP Residential GP 7 S.à.r.l., ayant son siège social à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, a été prononcée et que la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée;

- que les livres et documents sociaux seront conservés pendant cinq ans à 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

- que les fonds restants dans la société seront utilisés pour régler les factures en suspens et que le solde bancaire ultérieur sera versé aux actionnaires.

- que le compte bancaire sera clôturé en finalité de tous les paiements.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 décembre 2014.

Référence de publication: 2014203945/20.

(140227393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Socofa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Industrielle Op Zaemer.
R.C.S. Luxembourg B 62.180.

Le bilan au 31/12/13 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204927/9.

(140228061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Fermat 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.981.281,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 168.721.

In the year two thousand and fourteen, on the eleventh day of December.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

- Fermat 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 30,822,239.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 169330 (the "Sole Shareholder")

represented by Mr Michael Mosser, juriste, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy given in Luxembourg on 10 December 2014, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such party, represented as above stated, declares that it currently holds all the sixteen million one hundred forty three thousand seven hundred eighty-one (16,143,781) shares of Fermat 2 S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and established under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of sixteen million one hundred forty three thousand seven hundred eighty-one US Dollars (USD 16,143,781.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 168721, incorporated by a deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, on December 30th, 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1520 dated June 18th, 2012 (the "Company"). The Company's articles of association have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, on November 21st, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital with an amount of eight hundred thirty seven thousand five hundred US Dollars (USD 837,500.-), in order to raise it from its current amount of sixteen million one hundred forty three thousand seven hundred eighty-one US Dollars (USD 16,143,781.-), divided into sixteen million one hundred forty three thousand seven hundred eighty-one (16,143,781) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, to an amount of sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one US Dollars (USD 16,981,281.-), divided into sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one (16,981,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-).

2. To issue eight hundred thirty seven thousand five hundred (837,500) shares so as to raise the total number of shares to sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one (16,981,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, with a share premium of eighty two million nine hundred twelve thousand five hundred US Dollars (USD 82,912,500.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

3. To subscribe eight hundred thirty seven thousand five hundred (837,500) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each with a share premium of eighty two million nine hundred twelve thousand five hundred US Dollars (USD 82,912,500.-).

4. To amend article 6.1 of the articles of association of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3).

5. Miscellaneous.

The appearing party, duly represented, being the Sole Shareholder of the Company, took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to increase the Company's share capital with an amount of eight hundred thirty seven thousand five hundred US Dollars (USD 837,500.-), in order to raise it from its current amount of sixteen million one hundred forty three thousand seven hundred eighty-one US Dollars (USD 16,143,781.-) divided into sixteen million one hundred forty three thousand seven hundred eighty-one (16,143,781) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, to an amount of sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one US Dollars (USD 16,981,281.-), divided into sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one (16,981,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-).

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to issue eight hundred thirty seven thousand five hundred (837,500) shares so as to raise the total number of shares to sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one (16,981,281) shares with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, with a share premium of eighty two million nine hundred twelve thousand five hundred US Dollars (USD 82,912,500.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitled to dividends as from the day of such extraordinary general shareholder meeting.

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to accept the subscription of eight hundred thirty seven thousand five hundred (837,500) shares of the Company with a nominal value of one US Dollar (USD 1.-) each, with a share premium of eighty two million nine hundred twelve thousand five hundred US Dollars (USD 82,912,500.-), by the Sole Shareholder.

Contributor's Intervention - Subscription - Payment

Thereupon, now appeared Mr Michael Mosser, prenamed, acting in his capacity as duly authorised agent and attorney in fact of the Sole Shareholder.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder, prenamed, to the increase of capital.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash (including the payment of the share premium) for a total amount of eighty three million seven hundred fifty thousand US Dollars (USD 83,750,000.-).

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVED to amend article 6.1 of the articles of association of the Company which shall forthwith read as follows:

" **Art. 6.1. Subscribed share capital.** The issued share capital of the Company amounts to sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one US Dollar (USD 16,981,281.-) represented by sixteen million nine hundred eighty one thousand two hundred eighty-one (16,981,281) shares of one US Dollar (USD 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand six hundred Euro (EUR 6,600.-).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing party's proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le onzième jour de Décembre.

Par devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

- Fermat 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée dûment constituée et valablement existante selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital de USD 30.822.239 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169330 (l'"Associé Unique"),

représenté par Mr Michael Mosser, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 10 décembre 2014. Laquelle procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme décrit ci-dessus déclare détenir l'intégralité des seize millions cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-une (16.143.781) parts sociales de Fermat 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée incorporée et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital de seize millions cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 16.143.781.-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 168721 et constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1520 du 18 juin 2012 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 novembre 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 837.500.-) pour le porter de son montant actuel de seize millions cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 16.143.781.-) représenté par seize millions cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-une (16.143.781) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, au montant de seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 16.981.281.-), représenté par seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-une (16.981.281) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

2. Emission de huit cent trente-sept mille cinq cents (837.500) parts sociales afin d'élever le nombre total des parts sociales à seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-une (16.981.281) ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, avec une prime d'émission de quatre-vingt-deux millions neuf cent douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 82.912.500.-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

3. Acceptation de la souscription de huit cent trente-sept mille cinq cents (837.500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, avec une prime d'émission de quatre-vingt-deux millions neuf cent douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 82.912.500.-).

4. Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 3).

5. Divers.

Lequel comparant dûment représenté, en tant qu'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de huit cent trente-sept mille cinq cents Dollars Américains (USD 837.500.-) pour le porter de son montant actuelle de seize millions cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 16.143.781.-) représenté par seize millions cent quarante-trois mille sept cent quatre-vingt-une (16.143.781) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, au montant de seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 16.981.281.-) représenté par seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-une (16.981.281) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre huit cent trente-sept mille cinq cents (837.500) parts sociales afin d'élever le nombre total de parts sociales à seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-une (16.981.281) ayant une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, avec une prime d'émission de quatre-vingt-deux millions neuf cent douze mille cinq cent Dollars Américains (USD 82.912.500.-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir de la date d'une telle assemblée générale extraordinaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription de huit cent trente-sept mille cinq cents (837.500) parts sociales de la Société avec une valeur nominale d'un Dollar Américain (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de quatre-vingt-deux millions neuf cent douze mille cinq cents Dollars Américains (USD 82.912.500.-) par l'Associé Unique.

Intervention de l'apporteur - Souscription - Paiement

Comparet ensuite aux présentes M. Michael MOSSER, préqualifié, agissant en sa qualité de mandataire de l'Associé Unique, susmentionné, dûment autorisé.

La partie comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique l'augmentation de capital.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire (incluant le paiement de la prime d'émission) pour un montant total de quatre-vingt-trois millions sept cent cinquante mille Dollars Américains (USD 83.750.000.-).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société qui est remplacé par le texte qui suit:

" **Art. 6.1. Capital souscrit et libéré.** Le capital social émis est fixé à seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-un Dollars Américains (USD 16.981.281.-) représenté par seize millions neuf cent quatre-vingt-un mille deux cent quatre-vingt-une (16.981.281) parts sociales d'une valeur nominale de un Dollar Américain (USD 1.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à six mille six cents euros (EUR 6.600.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Mosser, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2014. Relation: LAC/2014/59816. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206904/185.

(140231041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Fourth Cross Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 193.045.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le douzième jour du mois de décembre;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

FINANCIERE PYL S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 163977,

ici représentée par Monsieur Francesco CAVALLINI, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

(le "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "Fourth Cross Luxembourg S.à r.l." (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet l'achat, la vente, l'affrètement, le frètement et la gestion de navires de mer, ainsi que les opérations financières et commerciales s'y rattachant directement ou indirectement.

3.2 La Société pourra accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.3 En outre, elle pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

3.4 Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, la mise en valeur et à la cession d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevet, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement.

3.5 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société (ce y compris ses associés). Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne (ce y compris ses associés).

3.6 La Société peut également réaliser son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

3.7 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens. Elle pourra aussi placer et gérer ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à trois cent mille euros (EUR 300.000,-), représenté par trois cent mille (300.000) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les membres du Conseil peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

7.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et, si des Gérants de catégorie A et des Gérants de catégorie B ont été nommés, ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication, initiée du Grand-Duché de Luxembourg, permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

9.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engageant de la même manière que si elles sont adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue au Grand-Duché de Luxembourg. Ces signatures peuvent apparaître sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées par lettre ou télécopie. Les résolutions circulaires seront ratifiées à la réunion suivante du conseil de gérance valablement tenue au Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants.

10.2 Dans l'éventualité où deux catégories de Gérants sont créées (Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B), la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.3 La Société sera aussi engagée par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

FINANCIERE PYL S.à r.l., représentée comme dit ci-dessus, déclare avoir souscrit à l'entière du capital social de la Société et d'avoir entièrement libéré les trois cent mille (300.000) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de trois cent mille euros (EUR 300.000,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Declaration

Le notaire instrumentant ayant dressé le présent acte déclare avoir vérifié que les conditions énumérées à l'article 183 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont remplies et le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ mille six cents euros.

Resolutions prises par l'associée unique

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associée unique:

1. Le siège social est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
2. Monsieur Pierre-Yves LEGRIS, né le 16 février 1953 à Paris (France), demeurant à CH-1143 Apples, 6, rue d'En-Haut, bâtiment Le Topchaga (Suisse), est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CAVALLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2014. LAC/2014/60558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206921/217.

(140231324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Data Center II S.C.A., Société en Commandite par Actions, (anc. Data Center S.C.A.).

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 170.139.

In the year two thousand and fourteen, the fifteenth day of December,
before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Data Center S.C.A., a Luxembourg société en commandite par actions having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170139 (the Company or the Demerged Company). The Company was incorporated on 6 July 2012 pursuant to a deed of undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2042 of 17 August 2012. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary of 29 August 2014 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3025 of 20 October 2014.

The Meeting opens and the Meeting elects Mr Gianpiero SADDI, notary's clerk, with professional address in Luxembourg, as chairman of the Meeting (the Chairman).

The Chairman appoints Miss Marilyn KRECKE, employee, with professional address in Luxembourg, as secretary of the Meeting (the Secretary).

The Meeting elects Mr Gianpiero SADDI, prenamed, as scrutineer of the Meeting (the Scrutineer).

The Chairman, the Secretary and the Scrutineer are collectively referred to hereafter as the Bureau.

The shareholders represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list established by the members of the Bureau which will remain attached to the present deed. The attendance list is signed by the attorney in fact of all the shareholders, the members of the Bureau and the notary.

The powers of attorney from the shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present deed and are initialled *ne varietur* by the members of the Bureau and the notary.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to record that:

I. The general partner of the Demerged Company has drafted a demerger plan (the Demerger Plan) in accordance with the provisions of Section XV, sub-section II “Demergers by the incorporation of new companies” of the Luxembourg act dated 10 August 1915, as amended (the Companies Act) by means of a transfer of a portion of the entire assets and liabilities (patrimoine) of the Demerged Company, without dissolution of the Demerged Company (the Demerger), to the benefit of one new company to be incorporated under the form of a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) and to be named Data Center S.C.A., it being understood that the name of the Demerged Company will be changed into Data Center II S.C.A. (the Demerger).

II. The Demerger Plan was published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) N° 3388 of 14 November 2014, in accordance with article 290 of the Companies Act.

III. The shareholders of the Demerged Company have agreed to:

(a) waive the requirements relating to the detailed written report from the general partner of the Demerged Company addressed to its shareholders explaining the Demerger Plan and setting out the legal and economic grounds for the Demerger Plan, in particular for the share exchange ratio, as provided for by article 293 of the Companies Act;

(b) waive the requirement relating to the examination of the Demerger Plan by an independent expert as well as a written report by independent expert, as provided for by article 294 of the Companies Act; and

(c) waive the requirement whereby interim accounting statements, the report from the general partner and the report of the independent expert shall be made available to the shareholders at least one month prior to the date of the Meeting, as provided for by article 295 (c), (d) and (e) of the Companies Act.

IV. In accordance with article 295 of the Companies Act, and pursuant to clause 4.2 of the Demerger Plan, the Demerged Company has made available to its shareholders, at least one month prior to the date of this Meeting, at the Demerged Company’s registered office, the following documents:

(a) the Demerger Plan; and

(b) the annual accounts of the Demerged Company and the corresponding management reports for the financial years ended on 31 December 2012 and 31 December 2013, it being understood that the first financial year of the Demerged Company ended on 31 December 2012.

The Demerged Company has also made available to its shareholders interim accounts of the Demerged Company as at 30 September 2014.

V. A certificate from the Demerged Company certifying the availability of the documents referred to under item IV. above at the registered office of the Demerged Company at least 1 (one) month before the date hereof shall remain attached to the present deed, after having been initialled *ne varietur* by the attorney-in-fact of the shareholders of the Demerged Company, and by the undersigned notary, in order to be submitted with this deed to the registration authorities.

VI. the agenda of the Meeting (the Agenda) is the following:

(a) change of the corporate name of the Company from “Data Center S.C.A.” to “Data Center II S.C.A.”;

(b) approval of the demerger of the Company under the terms set forth in a demerger plan published with the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) N° 3388 of 14 November 2014;

(c) approval of the incorporation of a new corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) to be named “Data Center S.C.A.” (the Recipient Company) pursuant to the demerger of the Company referred to under item (b) above and related allocation of the shares of the Recipient Company, appointment of the general partner and the independent auditor(s) (réviseur d’entreprises agréé) of the Recipient Company and setting of its registered office;

(d) approval of the reduction of the share premium of the Company by an amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) pursuant to the demerger of the Company referred to under item (b) above; and

(e) miscellaneous.

VII. It appears from the attendance list that all of the (i) 49,152,211 (forty-nine million one hundred and fifty-two thousand two hundred and eleven) limited shares of sub-class A1, (ii) 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of class B and (iii) 100 (one hundred) unlimited shares of class C, having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each, are duly represented at the Meeting; the Meeting waiving the convening notices, the shareholders represented consider themselves as duly convened and declare having perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

VIII. After having acknowledged that Data Genpar S.à r.l., being the general partner of the Demerged Company, represented by Mr Gianpiero SADDI, prenamed, by virtue of a power of attorney given on December 8, 2014, consents to the passing of all the below resolutions, the Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda.

The Meeting is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the Agenda.

After deliberation, the Meeting takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to change the name of the Demerged Company from "Data Center S.C.A." to "Data Center II S.C.A." and to accordingly amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" Art. 1. Form and Name. There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Data Center II S.C.A." (the Company).

Second resolution

The Meeting resolves to approve the Demerger under the terms set forth in the Demerger Plan.

The Meeting acknowledges that, in accordance with the Demerger Plan, the Demerger will have the following ipso iure and simultaneous consequences:

(i) the transfer of the portion of the entire assets and liabilities (patrimoine) of the Demerged Company consisting of the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) standing to the credit of its bank account (account number: 117 55 20) (the Asset) to the Recipient Company, as further detailed in clause 3 of the Demerger Plan;

(ii) the Recipient Company will be incorporated and the shareholders of the Demerged Company shall be allotted with all the Recipient Company Shares (as defined in the Demerger Plan) to be issued by the Recipient Company at its incorporation, as provided for by clause 2 of the Demerger Plan and, as a result, shall become the shareholders of the Recipient Company; and

(iii) the Demerged Company will continue to exist with a share capital of EUR 492,522.11 (four hundred and ninety-two thousand five hundred and twenty-two Euro and eleven Cents), the decrease of the net asset value of the Demerged Company in the amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) pursuant to the Demerger being entirely offset against the share premium of the Demerged Company.

The Meeting acknowledges that, in accordance with the Demerger Plan, the Demerger shall take effect when the present Meeting has been held and all the resolutions contemplated to be taken by this Meeting in connection with the Demerger have been taken.

The Meeting acknowledges that, in accordance with article 302 of the Companies Act, the Demerger shall be effective towards third parties on the date on which the present resolutions are published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Third resolution

The Meeting resolves to incorporate Data Center S.C.A. as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) and requests the undersigned notary to record the following articles of association:

1. Form, Name and number of shareholders.

1.1 Form and name

There exists a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) under the name of "Data Center S.C.A." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company shall have one or more unlimited shareholders, who are jointly and severally liable for the liabilities of the Company, as set out in article 102 of the Companies Act (the Unlimited Shareholder(s)) and one or more limited shareholders, who are liable up to the amount of their capital contribution made or to be made, as the case may be, to the Company (the Limited Shareholder(s)).

If there is only one Unlimited Shareholder, in the event of death, winding-up, legal incapacity, resignation, bankruptcy or any other similar proceedings (i) affecting that Unlimited Shareholder and (ii) preventing it from managing the Company itself (where applicable), the Company will be continued and a replacement holder of the Unlimited Share will be appointed no later than fifteen (15) business days following the occurrence of the applicable event, and such replacement must be resolved upon unanimously by all the remaining shareholders. In case the shareholders cannot agree on a replacement holder of the Unlimited Share, the Company will be dissolved and liquidated.

2. Registered office.

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the general partner of the Company (the General Partner). The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The General Partner shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3. Duration.

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

4. Purpose.

4.1 The purpose of the Company is (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

4.2 The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreement and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies.

4.3 The Company may also give guarantees and grant security interests over some or all of its assets including, without limitation, by way of pledge, transfer or encumbrance, in favour of or for the benefit of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company.

4.4 The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally use any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

4.5 The descriptions above are to be construed broadly and their enumeration is not limiting. The Company's purpose shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing matters.

4.6 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its purpose.

4.7 The Company may carry out any commercial, industrial, and financial operations, which are directly or indirectly connected with its purpose or which may favour its development. In addition, the Company may acquire and sell real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and it may carry out all operations relating to real estate properties.

5. Share capital.

5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at EUR 31.000 (thirty-one thousand euros), represented by 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares (the Limited Shares) and 100 (one hundred) unlimited shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each (the Unlimited Shares).

The Unlimited Share and the Limited Shares are collectively referred to as the shares.

5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting, subject always to the consent of all the Unlimited Shareholders and in the manner required for amending the Articles, as provided for in Article 11.

5.3 Distributions to the Unlimited Share and the Limited Shares

The Unlimited Shares and the Limited Shares shall be entitled to distributions, whether by way of dividend distribution, share redemption or otherwise, as set out in Article 19.

5.4 Pre-emptive rights

In the case of an issuance of shares in consideration for a payment in cash or an issuance in consideration for a payment in cash of those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds

that entitle their holders to subscribe for or to be allocated with shares, the shareholders shall have pro rata pre-emptive rights with respect to any such issuance in accordance with the Companies Act.

5.5 Contributions to a "capital surplus" account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting, within the limit prescribed by Luxembourg law and which shall be booked in a "capital surplus" account in accordance with Luxembourg law.

6. Shares.

6.1 Form of the shares

The shares of the Company are in registered form and shall remain in registered form.

6.2 Share register and share certificate

A share register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of shares held by it, the nominal value or accounting par value paid in on each such share, the issuance of shares, the transfer of shares and the dates of such issuance and transfers. The ownership of the shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the shareholders and such certificates, if any, will be signed by the General Partner.

6.3 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company.

6.4 Share redemption

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

7. Transfer of shares. A transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

8. Liability of the shareholders. The holders of Limited Shares bear a liability which is limited to the amount of their contribution to the Company as share capital, share premium or capital surplus.

The liability of the holders of Unlimited Shares for the liabilities of the Company shall be joint and unlimited, as set out in article 102 of the Companies Act.

9. Power of the general meeting.

9.1 General

Any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company. The General Meeting shall have those powers expressly reserved to it by the Companies Act or by the Articles.

9.2 Consent rights of the holder of Unlimited Shares regarding resolutions of the General Meeting

The General Meeting may not pass any resolution

(i) whereby the Company enters into transactions with third parties or which has as effect that the Company contracts towards third parties; or

(ii) that amends the Articles,

without the consent of the holders of Unlimited Shares.

10. Annual general meeting of the shareholders - Other meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting, on the third Thursday in June of each year at 3.00 p.m. If such a day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if the General Partner decides that exceptional circumstances so require.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

11. Notice, Quorum, Convening notices, Powers of attorney and vote.

11.1 Right and obligation to convene a General Meeting

The General Partner, as well as the supervisory board (conseil de surveillance) of the Company (the Supervisory Board), if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of 1 month, if shareholders representing one-tenth of the capital require this in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may request that the entry of one or more items be added to the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 days before the relevant General Meeting.

11.2 Procedure to convene a General Meeting

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of 8 days, and 8 days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the meeting to the registered shareholders. Evidence that this formality has been complied with is not required.

Where all the shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letter only.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting set by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be, the General Meeting may be held without prior notice. In addition, if all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting and agree unanimously to set the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without having been convened by the General Partner or by the Supervisory Board (conseil de surveillance), as the case may be.

11.3 Voting rights attached to the shares

Each share entitles its holder to one vote.

11.4 Quorum, majority, requirements and reconvened General Meeting for lack of quorum

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a General Meeting will be passed by the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented, no quorum of presence being required.

However, resolutions to amend the Articles may only be passed in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented (the Presence Quorum) and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which pertain to the purpose or the form of the Company. If the Presence Quorum is not reached, a second General Meeting may be convened, in the manner set out in the Articles, by means of notices published twice, with an interval of at least 15 days and 15 days before the General Meeting in the Official Journal (Mémorial) and in 2 Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall deliberate validly regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be passed, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting.

In calculating the majority with respect to any resolution of a General Meeting, votes relating to shares in which the shareholder abstains from voting, casts a blank (blanc) or spoilt (nul) vote or does not participate are not taken into account.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous vote of the shareholders and bondholders.

11.5 Participation by proxy

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person, who need not be a shareholder, as its proxy in writing. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a General Meeting.

11.6 Vote by correspondence

The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and signature of the relevant shareholder, (ii) an indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice with the proposals for resolutions relating to each agenda item and (iv) the vote (approval, refusal, abstention) on the proposals for resolutions relating to each agenda item. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 48 hours before the relevant General Meeting.

11.7 Participation in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communication

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

11.8 Bureau

The shareholders shall elect a chairman of the General Meeting. The chairman shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer together form the bureau of the General Meeting.

11.9 Minutes and certified copies

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so.

However, where decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the General Partner.

12. Management.

12.1 Powers of the General Partner

The Company shall be managed by a sole General Partner.

The General Partner is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the authority of the General Partner.

12.2 Appointment and removal of the General Partner

The General Partner shall be elected by the General Meeting and it may be removed by the General Meeting with or without cause. The General Meeting shall also determine its term of office.

12.3 Remuneration of the General Partner

The General Partner may be entitled to a remuneration from the Company in an amount to be approved by the General Meeting.

13. Delegation of powers.

13.1 Daily management

The General Partner may appoint one or more persons (délégué à la gestion journalière), who may be a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters pertaining to the daily management and affairs of the Company.

13.2 Delegation to perform specific functions

The General Partner is also authorised to appoint a person for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

14. Binding signatures.

14.1 Signatory powers of the General Partner

The Company shall be bound toward third parties in all matters by the corporate signature of the General Partner.

14.2 Signatory powers in respect of daily management

In respect of the daily management, the Company shall be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with Article 13.1.

14.3 Grant of specific powers of attorney

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

15. Supervisory board (conseil de surveillance) - Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/ cabinet de révision agréé).

15.1 Supervisory Board (conseil de surveillance)

The operations of the Company shall be supervised by at least three statutory auditors (commissaires) who shall form the Supervisory Board (conseil de surveillance).

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may be consulted by the General Partner on such matters as the General Partner may determine and may authorise any actions of the General Partner that may, pursuant to law or regulations or under the Articles, exceed the powers of the General Partner.

15.2 Appointment and removal of members of the Supervisory Board (conseil de surveillance)

The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will be appointed by the General Meeting, which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

15.3 Chairman

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall appoint a chairman from among its members. The chairman will chair all meetings of the Supervisory Board (conseil de surveillance). In his/her absence, the other members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting by simple majority vote of the members present or represented at such meeting.

15.4 Procedure to convene a Supervisory Board (conseil de surveillance) meeting

The Supervisory Board (conseil de surveillance) shall meet upon call by the chairman or any two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance), at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be given to all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

No such written meeting notice is required if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. In addition, if all the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present or represented during the meeting and they agree unanimously to set the agenda of the meeting, the meeting may be held without having been convened in the manner set out above.

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may waive the written meeting notice by giving his/her consent in writing. Copies of consents in writing that are transmitted by telefax or e-mail may be accepted as evidence of such consents in writing at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance). Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and at places determined in a schedule previously adopted by a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

15.5 Participation by proxy

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may act at any meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by appointing in writing another member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) as his or her proxy. Copies of written proxies that are transmitted by telefax or by e-mail may be accepted as evidence of such written proxies at a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

15.6 Participation by conference call, video conference or similar means of communication

Any member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may participate in a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by conference call, video conference or by similar means of communication whereby (i) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an ongoing basis and (iv) the members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) can properly deliberate. Participation in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

15.7 Proceedings

(a) Quorum and majority requirements

The Supervisory Board (conseil de surveillance) may validly deliberate and make decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Decisions are made by the majority of the votes expressed by the members present or represented. If a member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) abstains from voting or does not participate to a vote, this abstention or non participation is not taken into account in calculating the majority.

(b) Participation by proxy

A member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may represent more than one member of the Supervisory Board (conseil de surveillance) by proxy, under the condition however that at least two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance) are present at the meeting.

15.8 Written resolutions

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Supervisory Board (conseil de surveillance) may also be passed in writing. Such resolution shall consist of one or more documents containing the resolutions, signed by each member of the Supervisory Board (conseil de surveillance), manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

15.9 Signature of Supervisory Board (conseil de surveillance) minutes

The minutes of a meeting of the Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be signed by its chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who chairs such meeting. Copies or extracts of such minutes which are to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or the chairman pro tempore or by two members of the Supervisory Board (conseil de surveillance).

15.10 Independent auditor (réviseur d'entreprises agréé/cabinet de révision agréé)

However, no Supervisory Board (conseil de surveillance) shall be formed if, instead of forming a Supervisory Board (conseil de surveillance), one or more independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de révision agréé) are appointed by the General Meeting to perform the statutory audit of the annual accounts in accordance with applicable Luxembourg law. The independent auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with the terms of a service agreement to be entered into from time to time by the Company and the independent auditor(s). The independent auditor(s) may only be removed by the General Meeting for just cause.

16. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

17. Annual accounts.

17.1 Responsibility of the General Partner

The General Partner shall draw up the annual accounts of the Company that shall be submitted to the approval of the annual General Meeting.

17.2 Submission of the annual accounts to the Supervisory Board (conseil de surveillance)

At the latest 1 (one) month prior to the annual General Meeting, the General Partner will submit the annual accounts together with the report of the General Partner (if any) and such other documents as may be required by law to the Supervisory Board (conseil de surveillance), who will thereupon draw up its report.

17.3 Availability of documents at the registered office

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts, the report(s) of the General Partner (if any) and of the Supervisory Board (conseil de surveillance) or the independent auditor(s), as the case may be, and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company, where they will be available for inspection by the shareholders during regular business hours.

18. Allocation of results.

18.1 Allocation to the legal reserve

From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

18.2 Allocation of results by the annual General Meeting

The annual General Meeting shall decide on the allocation of the annual results and the declaration and payments of dividends, as the case may be, in accordance with Article 18.1 and the rules regarding distributions set out in this Article 18.

18.3 Rules regarding distributions

Distributions to the shareholders, whether by dividend, share redemption or otherwise, out of profits and distributable reserves available for that purpose, including share premium and "capital surplus", if and when decided by the General Meeting, shall be made on all the shares on a pro rata basis.

18.4 Interim dividends

The General Partner may decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 18.

The General Meeting may also decide to declare and pay interim dividends out of the profits and reserves available for distribution, including share premium and capital surplus, under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act and in accordance with the rules regarding dividend distributions set out in this Article 18.

18.5 Payment of dividends

Dividends may be paid in euro or any other currency chosen by the General Partner and they may be paid at such places and times as may be determined by the General Partner within the limits of any decision made by the General Meeting (if any).

Dividends may be paid in kind in assets of any nature, and the valuation of those assets shall be set by the General Partner according to valuation methods determined at his discretion.

19. Dissolution and liquidation.

19.1 Principles regarding the dissolution and the liquidation

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as set out in Article 11. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

19.2 Distribution of liquidation surplus

Under the liquidation of the Company, the surplus assets of the Company available for distribution among shareholders shall be distributed in accordance with the rules on distributions set out in Article 18, by way of advance payments or after payment (or provisions, as the case may be) of the Company's liabilities.

20. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

Transitional Provision

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2014.

Allocation and Payment

Pursuant to the Demerger Plan approved by the Meeting, the shareholders of the Recipient Company (i.e. Data Center S.C.A.) are allocated with all the 100 (one hundred) unlimited shares and the 3,099,900 (three million ninety-nine thousand nine hundred) limited shares, having a nominal value of 0.01 (one cent) each, representing the total share capital of the Recipient Company (the Recipient Company Shares), in exchange for the Asset (as defined above and in the Demerger Plan), as follows:

(i) Etten Leur Logistics Investment B.V., as the sole holder of the class A1 shares of the Demerged Company will receive 3,000,000 (three million) limited shares of the Recipient Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(ii) Data Managers S.à r.l., as the sole holder of the class B shares of the Demerged Company will receive 99,900 (ninety-nine thousand nine hundred) limited shares of the Recipient Company having a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each;

(iii) Date Genpar S.à r.l., as the sole holder of the class C shares of the Demerged Company, shall be allocated with the 100 (one hundred) unlimited shares of the Recipient company having a nominal value of EUR 0.01 (one Euro).

The Recipient Company Shares have all been paid up by means of the contribution in kind of the Asset pursuant to the Demerger Plan, to be allocated entirely to the share capital of the Company of EUR 31.000 (thirty-one thousand euros).

Pursuant to article 26-1 of the Companies Act, the Asset so contributed in kind has been the subject of a report prepared by Audit Conseil Services S.à r.l., having its registered office at 204, route d'Arlon, 204, L-8010 Strassen, Luxembourg as independent auditor (cabinet de révision agréé), dated 12 December 2014, which concludes as follows:

“Based on the work performed, nothing has come to our attention which can make us believe that the value of the portion of the entire assets and liabilities to be contributed at incorporation of the Recipient Company does not correspond at least to the number and nominal value of the three million ninety-nine thousand nine hundred limited shares and one hundred unlimited shares, having a nominal value of EUR 0,01 each to be issued”.

A copy of the above-mentioned auditor's report, after having been signed *ne varietur* by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached and shall be filed together with the present deed with the registration authorities.

The shareholders agree with the fact that the aforesaid report was not delivered by the independent auditor designated in the merger proposal.

Statement

The undersigned notary declares that, in respect of each of the Recipient Companies, the conditions provided by articles 26, 26-1 paragraph (2), 26-3 and 26-5 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Extraordinary general meeting of the Recipient Company

The shareholders of the Recipient Company, represented as stated above, representing the whole of the share capital of the Recipient Company, have held an extraordinary general meeting of the Recipient Company (the Recipient Company Meeting) and passed the following resolutions.

The Recipient Company Meeting resolves to:

- appoint Data Genpar S.à r.l., registered with the registry of commerce and companies of Luxembourg under number B 169.852, whose registered office is located at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, as its sole general partner for an unlimited period of time;

- set the number of independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé) of the Recipient Company at 1 (one);

- appoint ERNST & YOUNG, with its professional address at 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Recipient Company for a term to expire after the annual general meeting of the shareholder of the Recipient Company that will approve the annual accounts of the accounting year ending on 31 December 2014; and

- set the registered office of the Recipient Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that on the basis of the interim accounts of the Demerged Company as at 30 September 2014, an amount of EUR 48,598,873.26 (forty-eight million five hundred and ninety-eight thousand eight hundred and seventy-three Euro and twenty-six Cent) is booked as share premium of the Demerged Company and the Demerged Company does not have losses which would prevent the Share Premium Reduction (as defined below) from being made.

The Meeting resolves to approve the reduction of the share premium by an amount of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) from EUR 48,598,873.26 (forty-eight million five hundred and ninety-eight thousand eight hundred and seventy-three Euro and twenty-six Cent) to EUR 48,567,873.26 (forty-eight million five hundred and sixty-seven thousand eight

hundred and seventy-three Euro and twenty-six Cent) in order to reflect the decrease of the net asset value of the Demerged Company as mentioned in item (iii) of the second resolution (the Share Premium Reduction).

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately of EUR 6500.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour du mois de décembre, par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de Data Center S.C.A., une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 170139 (la Société ou la Société Scindée). La Société a été constituée en date du 6 juillet 2012 par un acte du notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2042 du 17 août 2012. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 29 août 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3025 du 20 octobre 2014.

L'Assemblée s'ouvre et nomme Mr Gianpiero SADDI, clerc de notaire, ayant comme adresse professionnelle Luxembourg-Ville comme président de l'Assemblée (le Président).

Le Président nomme Mme Marilyn KRECKE, employée privée, ayant comme adresse professionnelle Luxembourg, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire).

L'Assemblée nomme Mr Gianpiero SADDI, précité, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur).

Le Président, le Secrétaire et le scrutateur sont collectivement nommés le Bureau.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent est indiqué sur une liste de présence établie par les membres du Bureau qui restera annexée au présent acte. La liste de présence est signée par le mandataire de tous les actionnaires, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront également annexées au présent acte et seront initialisées ne varietur par les membres du Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'enregistrer que:

I. le gérant commandité de la Société Scindée a préparé un Plan de Scission (le Plan de Scission) en accord avec les provisions de la Section XV, sub-section II "Scissions par constitution de nouvelles sociétés" de la loi luxembourgeoise date du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi de 1915) au moyen du transfert d'une portion du patrimoine total de la Société Scindée, sans dissolution de la Société Scindée, au bénéfice d'une nouvelle société devant être constituée sous la forme d'une société en commandite par actions qui sera dénommée Data Center S.C.A., étant entendu que la dénomination de la Société Scindée sera changée en Data Center II S.C.A. (la Scission).

II. le Plan de Scission a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3388 du 14 novembre 2014, en accord avec l'articles 290 de la Loi de 1915.

III. les actionnaires de la Société Scindée se sont entendus sur:

(a) la renonciation aux formalités relatives à un rapport écrit du gérant commandité de la Société Scindée adressé à ses actionnaires expliquant le Plan de Scission et donnant les raisons légales et économiques du Plan de Scission, en particulier le rapport d'échange d'actions, tel que prévu dans l'article 293 de la Loi de 1915;

(b) la renonciation aux formalités relatives à l'examen du Plan de Scission par un expert indépendant ainsi qu'au rapport écrit par un expert indépendant, tel que prévu à l'article 294 de la Loi de 1915; et

(c) la renonciation aux formalités selon lesquelles des états financiers intermédiaires, le rapport de l'actionnaire commandité et le rapport de l'expert indépendant seront mis à la disposition des actionnaires au minimum un mois avant la date de l'Assemblée, tel que prévu à l'article 295 (c), (d) et (e) de la Loi de 1915.

IV. En accord avec l'article 295 de la Loi de 1915, et comme suite à la clause 4.1, la Société Scindée a mis à la disposition de ses actionnaires, au minimum un mois avant la date de l'Assemblée, au siège social de la Société Scindée, les documents suivants:

(a) le Plan de Scission; et

(b) les comptes annuels de la Société Scindée et les rapports de gestion correspondants pour les années sociales closes au 31 décembre 2012 et 31 décembre 2013, étant entendu que la première année social de la Société Scindée s'est terminée le 31 décembre 2012.

La Société Scindée a aussi mis à la disposition de ses actionnaires, les comptes intérimaires de la Société Scindée au 30 septembre 2014.

V. un certificat émis par la Société Scindée certifiant la disponibilité au siège social de la Société Scindée des documents repris sous le point IV au minimum 1 (un) mois avant la date des présentes restera annexé au présent acte, après avoir été initialisé ne varietur par le mandataire des actionnaires de la Société Scindée, et par le notaire instrumentaire, afin d'être soumis avec lui aux autorités de l'enregistrement.

VI. l'ordre du jour de l'Assemblée (l'Ordre du Jour) est le suivant:

(a) modification de la dénomination sociale de la Société de "Data Center S.C.A." en "Data Center II S.C.A.";

(b) approbation de la scission de la Société selon termes repris dans le plan de scission publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 3388 du 14 novembre 2014;

(c) approbation de la constitution d'une nouvelle société en commandite par actions devant être nommée "Data Center S.C.A." (la Société Bénéficiaire) suite à la scission de la Société reprise sous le point (b) ci-dessus et allocation des actions de la Société Bénéficiaire, nomination d'un gérant commandité et d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréée de la Société Bénéficiaire et fixation du siège social;

(d) approbation de la réduction de la prime d'émission de la Société d'un montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros) suite à la scission de la Société reprise sous le point (b) ci-dessus; et

(e) divers.

VII. il apparaît de la liste de présence que la totalité des (i) 49.152.211 (quarante-neuf millions cent cinquante-deux mille deux cent onze) actions de commanditaire de sous-catégorie A1, (ii) 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de commanditaire de catégorie B et (iii) 100 (cent) actions de commandité de catégorie C, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, sont dûment représentées à l'Assemblée. l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires tels que représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'Ordre du Jour qui leur a été communiqué par avance.

VIII. après avoir pris acte que Data Genpar S.à r.l., en tant que gérant commandité de la Société Scindée, représenté par Mr Gianpiero SADDI, précité, en vertu d'une procuration donnée en date du 8 décembre 2014, consent à l'approbation de toutes les résolutions ci-dessous, l'Assemblée est par conséquent dûment constituée et peut délibérer sur les points de l'ordre du jour.

L'Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'Ordre du Jour.

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier la dénomination sociale de la Société Scindée de "Data Center S.C.A." en "Data Center II S.C.A." et, partant de modifier l'article 1 des Statuts qui auront dès lors la teneur suivante:

“ **Art. 1^{er}. Forme et dénomination.** Il est établi une société en commandite par actions sous la dénomination de «Data Center II S.C.A.» (la Société).

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'approuver la Scission selon les termes du Plan de Scission.

L'Assemblée prend acte que, en accord avec le Plan de Scission, la Scission aura ipso iure les conséquences suivantes et concomitantes:

(i) le transfert d'une portion du patrimoine de la Société Scindée constitué d'un montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros) présents au crédit du compte bancaire (compte numéro: 117 55 20) (l'Actif) à la Société Bénéficiaire, tel que décrit à la clause 3 du Plan de Scission;

(ii) la Société Bénéficiaire sera constituée et les actionnaires de la Société Scindée se verront allouer toutes les Actions de la Société Bénéficiaire (telles que définies dans le Plan de Scission) devant être émises par la Société Bénéficiaire lors de sa constitution, tel que décrit dans la clause 2 de Pan de Scission et, par conséquent, deviendront les actionnaires de la Société Bénéficiaire; et

(iii) la Société Scindée continuera d'exister avec un capital social fixé à 492.522,11 EUR (quatre cent quatre-vingt-douze mille cinq cent vingt-deux euros et onze centimes), la réduction de la valeur net des actifs de la Société Scindée étant totalement prélevée du compte de prime d'émission de la Société Scindée.

L'Assemblée prend acte que, en accord avec le Plan de Scission, la Scission prendra effet lorsque la présente Assemblée aura été tenue et toutes les résolutions qui devaient être prises à cette Assemblée en relation avec la Scission ont été prises.

L'Assemblée prend acte que, en accord avec l'article 302 de la Loi de 1915, la Scission sera effective envers les parties tierces à la date de publications des présentes résolutions au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations).

Troisième résolution

L'Assemblée décide de constituer Data Center S.C.A., en tant que société en commandite par actions et requière le notaire instrumentant de dresser les statuts suivants:

1. Forme, Dénomination et nombre d'actionnaires.

1.1 Forme et dénomination

Il existe une société en commandite par actions sous la dénomination de «Data Center S.C.A.» (la Société) régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciale, telle que modifiée (la Loi) en particulier et par les présent statuts (les Statuts).

1.2 Nombre d'actionnaires

La Société aura un ou plusieurs actionnaires commandités qui sont conjointement et solidairement redevables des engagements sociaux de la Société, tel que prévu par l'article 102 de la Loi (les Actionnaire(s) Commandité(s)) et un ou plusieurs actionnaires commanditaires qui ne sont responsables qu'à hauteur de leur apport fait ou à faire, selon le cas, au capital de la Société (les Actionnaire(s) Commanditaire(s)).

Si il n'y a qu'un seul Actionnaire Commandité, en cas de décès, de liquidation, d'incapacité légale, démission, faillite ou autres procédures similaires (i) affectant cet Actionnaire Commandité et (ii) l'empêchant de gérer la société lui-même (le cas échéant), la Société survivra et un détenteur remplaçant de l'Action Commanditée sera nommé au plus tard quinze (15) jours ouvrables suivant la survenance de l'événement en question, et un tel remplacement doit être décidé à l'unanimité par tous les actionnaires restants. Dans le cas où les actionnaires ne peuvent pas se mettre d'accord sur un détenteur remplaçant de l'Action Commanditée, la Société sera dissoute et liquidée.

2. Siège social.

2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du gérant commandité de la Société (le Gérant Commandité). Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale).

2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Gérant Commandité a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

3. Durée de la société.

3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

3.2 Dissolution

La Société pourra être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée de la façon décrite à l'Article 11 concernant la modification des Statuts.

4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, et intérêts, ainsi que les obligations de sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de titres de capital, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre ligne de crédit, ainsi que les contrats y relatifs et (iii) la détention, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment des actifs décrits aux points (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et de tous types de titres de dettes et de titres de capital, y compris en vertu d'un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions de titres, à ses filiales, à ses sociétés affiliées.

4.3 La Société peut également consentir des garanties et octroyer des sûretés réelles portant sur tout ou partie de ses biens, notamment par voie de nantissement, cession, ou en grevant de charges tout ou partie de ses biens au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de ses sociétés affiliées ou de toute autre société.

4.4 La Société peut conclure, délivrer et exécuter toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en

vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être interprétées dans leur sens le plus large et leur énumération n'est pas restrictive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social décrit ci-avant.

4.6 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

4.7 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles de favoriser son développement. De plus, la Société peut faire l'acquisition et procéder à la vente de propriétés immobilières pour son compte, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger et elle peut réaliser toutes les opérations afférentes à ces propriétés immobilières.

5. Capital social.

5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à un montant de 31.000 EUR (trente et un mille euros), représenté par 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de commanditaire (les Actions de Commanditaire) et 100 (cent) actions de commandité ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) (les Actions de Commandité).

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire sont collectivement dénommées les actions.

5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale, toujours avec l'accord des Actionnaires Commandité et passé comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

5.3 Distributions à l'Action Commandité et aux Actions de Commanditaire

Les Actions de Commandité et les Actions de Commanditaire donnent droit à des distributions, soit par voie de distribution de dividendes, rachat d'actions ou autrement, comme indiqué à l'Article 19.

5.4 Droits préférentiels de souscription

En cas d'émission d'actions par apport en numéraire ou en cas d'émission d'instruments qui entrent dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi et qui sont payées en numéraire, y compris, et de manière non exhaustive, des obligations convertibles permettant à leur détenteur de souscrire à des actions ou de s'en voir attribuer, les actionnaires disposent de droits préférentiels de souscription au prorata de leur participation en ce qui concerne toutes ces émissions conformément aux dispositions de la Loi.

5.5 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles actions au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, effectué selon les conditions définies par l'Assemblée Générale et dans les limites prévues par la loi luxembourgeoise et qui doit être enregistré dans un compte de «capital surplus» conformément à la loi luxembourgeoise.

6. Actions.

6.1 Forme des actions

Les actions de la Société sont nominatives et devront restées nominatives.

6.2 Registre des actionnaires et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire. Ce registre contient le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, la valeur nominale ou le pair comptable payé pour chacune des actions, les émissions d'actions, les cessions d'actions et les dates desdites émissions et cessions d'actions. La propriété des actions est établie par l'inscription dans le registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis aux actionnaires et ces certificats, le cas échéant, seront signés par le Gérant Commandité.

6.3 Propriété et copropriété des actions

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Au cas où une action appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société.

6.4 Rachat d'actions

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites définies par la loi.

7. Cessions d'actions. La cession des actions peut se faire par une déclaration de cession écrite qui sera inscrite au registre des actionnaires de la Société, après avoir été datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet, et conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de cession d'actions d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis de manière satisfaisante pour la Société.

8. Responsabilité des actionnaires. Les détenteurs d'Actions de Commanditaire ont une responsabilité qui est limitée au montant de leur apport au capital social, prime d'émission ou «capital surplus» de la Société.

La responsabilité des détenteurs d'Actions Commandités quant aux dettes de la Société sera conjointe et illimitée, comme prévu à l'article 102 de la Loi.

9. Pouvoirs de l'assemblée générale.

9.1 Général

Toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. L'Assemblée Générale aura les pouvoirs expressément réservés par la Loi ou par les présents Statuts.

9.2 Droits de consentement des détenteurs d'Actions Commandité sur les résolutions de l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale ne peut pas adopter de résolution

(i) selon laquelle la Société conclut des opérations avec des tiers ou qui a pour effet que la Société signe des contrats avec des tiers; ou

(ii) qui modifie les Statuts,

sans le consentement des détenteurs des Actions de Commandité.

10. Assemblée générale annuelle des actionnaires - Autres assemblées générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois de juin de chaque année à 15.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Gérant Commandité constate que des circonstances exceptionnelles l'exigent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

11. Convocation, Quorum, Avis de convocation, Procurations et vote.

11.1 Droit et obligation de convoquer une Assemblée Générale

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Gérant Commandité ou par le conseil de surveillance de la Société (le Conseil de Surveillance), le cas échéant. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans un délai d'1 mois si des actionnaires représentant un dixième du capital social l'exigent par écrit, en précisant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société au moins 5 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

11.2 Procédure de convocation d'une Assemblée Générale

Pour chaque Assemblée Générale, les avis de convocation doivent contenir l'ordre du jour et doivent être publiés deux fois à 8 jours d'intervalle au moins, et 8 jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial ainsi que dans un journal luxembourgeois.

Les avis de convocation envoyés par lettres missives sont adressés huit jours avant l'assemblée aux actionnaires en nom. L'accomplissement de cette formalité ne doit pas être justifié.

Quand toutes les actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale tel que déterminé par le Gérant Commandité ou par le Conseil de Surveillance, le cas échéant, celle-ci peut être tenue sans avis de convocation préalable. En outre, si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et acceptent à l'unanimité de déterminer l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable du Gérant Commandité ou du Conseil de Surveillance, le cas échéant.

11.3 Droits attachés aux actions

Chaque action confère une voix à son détenteur.

11.4 Conditions de quorum et de majorité, et nouvelle convocation d'une Assemblée Générale en cas de quorum non atteint

Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix exprimées par les actionnaires présents ou représentés, aucun quorum de présence n'étant requis.

Toutefois, les décisions visant à modifier les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social (le Quorum de Présence) et dont l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si le Quorum de Présence n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée Générale peut être convoquée dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces publiées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et 15 jours avant

l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans 2 journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour et indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La deuxième Assemblée Générale délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées à chacune des Assemblées Générales.

Pour le calcul de la majorité concernant toute résolution d'une Assemblée Générale, les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire s'est abstenu de voter, a voté blanc ou nul ou n'a pas pris part au vote, ne sont pas prises en compte.

Le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime exprimé par un vote des actionnaires et des obligataires.

11.5 Participation par procuration

Chaque actionnaire peut prendre part à une Assemblée Générale de la Société en désignant par écrit une autre personne, actionnaire ou non, comme son mandataire. Des copies des procurations écrites envoyées par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées par l'Assemblée Générale comme preuves de procurations écrites.

11.6 Vote par correspondance

Les actionnaires peuvent voter par écrit au moyen d'un formulaire, à condition que les formulaires portent (i) les noms, prénoms, adresse et signature de l'actionnaire concerné, (ii) la mention des actions pour lesquelles l'actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation ainsi que les projets de résolutions relatifs à chaque point de l'ordre du jour, et (iv) le vote (approbation, refus, abstention) pour chaque projet de résolution relatif aux points de l'ordre du jour. Pour pouvoir être pris en compte, les formulaires originaux devront être reçus par la Société 48 heures avant l'Assemblée Générale en question.

11.7 Participation à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout actionnaire de la Société peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre équipement de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer et participer à une réunion tenue par un tel moyen de communication équivalra à une participation en personne à ladite réunion.

11.8 Bureau

Les actionnaires élisent en leur sein un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

11.9 Procès-verbaux et copies certifiées

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer.

Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le Gérant Commandité.

12. Administration de la société.

12.1 Pouvoirs du Gérant Commandité

La Société est administrée par un Gérant Commandité unique.

Le Gérant Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Gérant Commandité.

12.2 Nomination et révocation du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité est élu par l'Assemblée Générale et il pourra être révoqué par l'Assemblée Générale avec ou sans motif.

L'Assemblée Générale détermine également la durée de son mandat.

12.3 Rémunération du Gérant commandité

Le Gérant Commandité peut avoir droit à une rémunération de la Société pour un montant devant être approuvé par l'Assemblée Générale.

13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Gestion journalière

Le Gérant Commandité peut nommer un ou plusieurs délégués à la gestion journalière, qui peuvent être actionnaires ou non, et qui auront les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière de la Société.

13.2 Délégation de pouvoirs pour l'exercice de certaines missions

Le Gérant Commandité est aussi autorisé à nommer une personne pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

14. Signatures autorisées.

14.1 Pouvoir de signature des administrateurs

La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature du Gérant Commandité.

14.2 Pouvoirs de signature concernant la gestion journalière

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'Article 13.1 ci-dessus.

14.3 Pouvoirs spécifiques

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toute personne ou la signature unique de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par la Société, et ce uniquement dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

15. Conseil de surveillance - Réviseur d'entreprises agréé / cabinet de révision agréé.

15.1 Conseil de surveillance

Les opérations de la Société sont contrôlées par au moins trois commissaires qui formeront le Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance peut être consulté par le Gérant Commandité dans les matières déterminées par le Gérant Commandité et peut autoriser les actes du Gérant qui, selon la loi, les règlements ou les Statuts, sortent des pouvoirs du Gérant Commandité.

15.2 Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Les membres du Conseil de Surveillance en fonction peuvent être révoqués à tout moment, ad nutum, par l'Assemblée Générale.

15.3 Président

Le Conseil de Surveillance nomme un président parmi ses membres. Le président préside toutes les réunions du Conseil de Surveillance. En son absence, les autres membres du Conseil de Surveillance nomment un autre président pro tempore qui préside ladite réunion, au moyen d'un vote à la majorité simple des commissaires présents ou représentés à la réunion.

15.4 Procédure de convocation d'une réunion du Conseil de Surveillance

Les réunions du Conseil de Surveillance sont convoquées par le président ou par deux membres du Conseil de Surveillance, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Surveillance est donné à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant le jour et l'heure prévus pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Surveillance.

Une telle convocation écrite ne sera pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et si ils déclarent avoir été informés et avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. De plus, si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés durant la réunion et qu'ils s'accordent à l'unanimité sur l'ordre du jour; la réunion pourra se tenir sans avoir été convoquée de la manière décrite ci-dessus.

Tout membre du Conseil de Surveillance peut décider de renoncer à la convocation écrite en donnant son accord par écrit. Les copies de ces accords écrits qui sont transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des accords écrits à la réunion du Conseil de Surveillance. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil de Surveillance se tenant aux lieux et dates prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

15.5 Participation par procuration

Tout membre du Conseil de Surveillance peut se faire représenter à toute réunion du Conseil de Surveillance en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Surveillance comme son mandataire. Des copies des procurations écrites transmises par télécopie ou par courriel peuvent être acceptées comme preuve des procurations à la réunion du Conseil de Surveillance.

15.6 Participation par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire

Tout membre du Conseil de Surveillance peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les membres du Conseil de Surveillance participant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion est retransmise de façon continue et (iv) les membres du Conseil de Surveillance peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil de Surveillance tenue par un tel moyen de communication est réputée avoir lieu à Luxembourg.

15.7 Procédure

(a) Conditions de quorum et de majorité

Le Conseil de Surveillance ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées par les membres présents ou représentés. Si un membre du Conseil de Surveillance s'est abstenu de voter ou n'a pas pris part au vote, son abstention ou sa non-participation ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

(b) Participation par procuration

Un membre du Conseil de Surveillance peut représenter plusieurs membres du Conseil de Surveillance en vertu d'une procuration, à condition toutefois que deux membres du Conseil de Surveillance au moins soient présents à la réunion.

15.8 Résolutions écrites

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une résolution du Conseil de Surveillance peut également être prise par écrit. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions signées par chaque membre du Conseil de Surveillance manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature

15.9 Signature des procès-verbaux

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance sont signés par le président, ou en son absence le président pro tempore qui préside la réunion. Les copies ou extraits des procès verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou le président pro tempore ou par deux membres du Conseil de Surveillance.

15.10 Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé

Toutefois, aucun Conseil de Surveillance ne sera constitué si, au lieu de constituer un Conseil de Surveillance, l'Assemblée Générale désigne un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés afin de procéder à l'audit des comptes annuels de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) est/sont nommé(s) par l'Assemblée Générale conformément aux dispositions des contrats de prestation de services conclus entre ces derniers et la Société. Le ou les réviseur(s) d'entreprises agréé(s) ou cabinet(s) de révision agréé(s) ne peuvent être révoqués par l'Assemblée Générale que pour de justes motifs.

16. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

17. Comptes annuels.

17.1 Responsabilité du Gérant Commandité

Le Gérant Commandité dresse les comptes annuels de la Société qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale annuelle.

17.2 Soumission des comptes annuels au Conseil de Surveillance

Au plus tard 1 (un) mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Gérant Commandité soumet les comptes annuels ainsi que le rapport du Gérant (le cas échéant) et tous autres documents afférents prescrits par la loi à l'examen du Conseil de Surveillance, qui rédige un rapport sur cette base.

17.3 Consultation des documents au siège social

Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels, le(s) rapport(s) du Gérant (le cas échéant) et du Conseil de Surveillance ou du ou des réviseurs d'entreprises agréé, selon le cas, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société où ils seront mis à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

18. Affectation des résultats.

18.1 Affectation à la réserve légale

Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société, 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% du capital social de la Société.

18.2 Affectation des résultats par l'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale décide de l'affectation des résultats annuels, ainsi que la distribution de dividendes, le cas échéant, conformément à l'article 18.1 et les règles concernant la distribution reprises dans cet article 18.

18.3 Règles de distributions

Les distributions aux actionnaires, que ce soit par voie de dividende, rachat d'actions ou autre, à partir des profits ou des réserves distribuables disponibles à cet effet, incluant la prime d'émission et le «capital surplus», si elles sont décidées par l'Assemblée Générale, seront effectuées sur toutes les actions sur une base proportionnelle.

18.4 Dividendes intérimaires

Le Gérant pourra décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution de dividende reprises dans cet article 18.

L'Assemblée Générale peut aussi décider de distribuer et de payer des dividendes intérimaires prélevés sur les bénéfices et réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le «capital surplus», dans les conditions et les limites fixées par la Loi et en accord avec les règles de distribution de dividende reprises dans cet article 18.

18.5 Paiement des dividendes

Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Gérant et doivent être payés aux lieux et dates déterminés par le Gérant, dans les limites de toute décision prise à ce sujet par l'Assemblée Générale (le cas échéant).

Les dividendes peuvent être payés en nature au moyen d'actifs de toute nature, et ces actifs doivent être évalués par le Gérant selon les méthodes d'évaluation déterminés à sa seule discrétion.

19. Dissolution et liquidation.

19.1 Principes applicables à la dissolution et la liquidation

La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que stipulé à l'Article 11. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par délibération de l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

19.2 Distribution du boni de liquidation

Lors de la liquidation de la Société, les avoirs excédentaires de la Société disponibles pour être distribués en accord avec les règles de distributions reprises dans l'article 18 par voie de paiement d'acomptes ou après le remboursement (ou la consignation des sommes nécessaires, le cas échéant) des dettes de la Société.

20. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

Provision Transitoire

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se termine le 31 décembre 2014.

Allocation and Payment

En vertu du Projet de Scission approuvé par l'Assemblée Générale, les actionnaires de la Société Bénéficiaire (i.e. Data Center S.C.A) reçoivent toutes les 100 (cent) actions de commandité et les 3.099.900 (trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents) actions de commanditaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société Bénéficiaire (les Actions de la Société Bénéficiaire), en échange de l'Actif (tel que définis ci-dessus et dans le Projet de Scission), comme suit:

(i) Union de Gestion Immobilière de Participations - UGIPAR, en tant que détenteur unique des actions de catégorie A1 de la Société Scindée, recevra 3.000.000 (trois millions) d'actions de commanditaire de la Société Bénéficiaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;

(ii) Data Managers S.à r.l., en tant que détenteur unique des actions de catégorie B de la Société Scindée, recevra 99.900 (quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent) d'actions de commanditaire de la Société Bénéficiaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;

(iii) Date Genpar S.à r.l., en tant que détenteur unique des actions de catégorie C de la Société Scindée, recevra 100 (cent) d'actions de commandité de la Société Bénéficiaire, ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un cent) chacune;

Les Actions de la Société Bénéficiaire ont toutes été payées au moyen de l'apport en nature de l'Actif conformément au Projet de Scission, devant être intégralement alloué au capital social de la Société de 31.000 (trente-et-un mille euros).

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, l'Actif, ainsi apporté en nature, a fait l'objet d'un rapport préparé par Audit Conseil Services S.à r.l., ayant son siège social à 7 204, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Luxembourg en tant que cabinet de révision agréé en date du 12 décembre 2014, qui a conclu de la façon suivante:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention which can make us believe that the value of the portion of the entire assets and liabilities to be contributed at incorporation of the Recipient Company does not correspond at least to the number and nominal value of the three million ninety-nine thousand nine hundred limited shares and one hundred unlimited shares, having a nominal value of EUR 0,01 each to be issued».

Une copie du rapport du cabinet de révision agréé mentionné ci-dessus, après avoir été signé ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, devra rester annexé et devra être complété ensemble avec le présent document avec les autorités d'enregistrement.

Les actionnaires prennent acte que le susdit rapport n'a pas été émis par le réviseur d'entreprises nommée lors du projet de fusion.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare que, concernant la Société Bénéficiaire, les conditions prévues aux articles 26, 26-1 paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de la Loi ont été respectées et se porte garant de leur respect.

Assemblée générale extraordinaire de la Société Bénéficiaire

Les actionnaires de la Société Bénéficiaire, représentés comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social de la Société Bénéficiaire, ont tenu une Assemblée générale extraordinaire de la Société Bénéficiaire (l'Assemblée de la Société Bénéficiaire) et ont passé les résolutions suivantes.

L'Assemblée de la Société Bénéficiaire décide de:

- nommer Data Genpar S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.852, ayant son siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, en tant que gérant unique pour une période illimitée;
- établir le nombre de réviseur(s) d'entreprise agréé(s) de la Société Bénéficiaire à 1 (un);
- nommer ERNST & YOUNG, ayant son siège social à 7, rue Gabriel Lippmann - Parc d'activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Luxembourg en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société Bénéficiaire pour une période expirant après l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société Bénéficiaire qui approuve les comptes annuels de l'exercice social se terminant au 31 décembre 2014 et;
- établir le siège social de la Société Bénéficiaire à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que sur la base des comptes intermédiaires de la Société Scindée émis au 30 septembre 2014, un montant de 48.598.873,26 EUR (quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-treize euro et vingt-six Cents) est comptabilisée en prime d'émission de la Société Scindée et la Société Scindée n'a pas les pertes qui pourraient empêcher la Réduction de la Prime d'Emission (telle que définie ci-dessous) d'être réalisée.

L'Assemblée décide d'approuver la réduction de la prime d'émission de la Société Scindée d'un montant de 31 000 EUR (trente et un mille euros) de son montant actuel de 48.598.873,26 EUR (quarante-huit millions cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent soixante-treize euro et vingt-six Cents) à un montant de 48.567.873,26 EUR (quarante-huit millions cinq cent soixante-sept mille huit cent soixante-treize euro et vingt-six Cents) afin de refléter la diminution de la valeur nette des actifs due la Société Scindée comme mentionné dans le point (iii) de la deuxième résolution (la Réduction de la Prime d'Emission).

Déclaration - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 6500.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une version française. À la demande des mêmes parties et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, sur l'année et jour précité.

Le document ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, état civil et demeure, les comparants ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 décembre 2014. Relation: LAC/2014/60901. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206831/1069.

(140231571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Quatre Chênaux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 81.180.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19.12.14.

Référence de publication: 2014204770/10.

(140227363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

ChoriSky Solar Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.011.800,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 163.085.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 22 décembre 2014

En date du 22 décembre 2014, l'associé unique de ChoriSky Solar Energy S.à.r.l. («la Société») a pris les résolutions suivantes:

- D'accepter la démission de Monsieur Hao Zhi en tant que gérant de classe A de la Société avec effet en date de 23 septembre 2014;

Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Un Mandataire

Référence de publication: 2014203977/17.

(140228914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

FSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck.

R.C.S. Luxembourg B 152.362.

—
AUFLÖSUNG

Im Jahre zwei tausend vierzehn.

Den sechzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Henri BECK, Notar mit dem Amtssitze in Echternach (Grossherzogtum Luxemburg)

SIND ERSCHIENEN:

1.- Herr Ulrich VELDENZ, Diplomingenieur, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11.

2.- Frau Ana Paola CASTELLANOS-VELDENZ, Designerin, Ehegattin von Herrn Ulrich VELDENZ, wohnhaft in D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11,

hier vertreten durch Herrn Ulrich VELDENZ, vorgeannt, aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift vom 30. November 2014,

welche Vollmacht, nach gehöriger "ne varietur" Paraphierung durch den Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigegeben bleibt um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersuchten ihre Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I.- Dass die Komparenten die alleinigen Anteilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung FSL S.à r.l. sind, mit Sitz in L-6868 Wecker, 7, am Scheerleck, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 152.362 (NIN 2010 2409 796).

II.- Dass die Gesellschaft gegründet wurde zufolge Urkunde aufgenommen durch Notar Fernand UNSEN, mit dem damaligen Amtssitze in Diekirch, am 1. April 2010, veröffentlicht im Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1026 vom 17. Mai 2010.

III.- Dass das Gesellschaftskapital sich auf ZWÖLF TAUSEND FÜNF HUNDERT EURO (€ 12.500.-) beläuft, aufgeteilt in EIN HUNDERT (100) Anteile, mit einem Nominalwert von je EIN HUNDERT FÜNFUNDZWANZIG EURO (€ 125.-), welche wie folgt zugeteilt sind:

1.- Herr Ulrich VELDENZ, vorgeannt, fünfundzwanzig Anteile	25
2.- Frau Ana Paola CASTELLANOS-VELDENZ, vorgeannt, fünfundsiebzig Anteile	75
Total: EIN HUNDERT Anteile	100

IV.- Dass die Gesellschaftsanteile weder verpfändet noch durch Dritte belastet sind, noch Dritte irgendwelche Rechte darauf geltend machen können.

V.- Dass die Gesellschaft FSL S.à r.l. in keinen Rechtsstreit verwickelt ist.

VI.- Dass die Gesellschaft nicht im Besitz von Immobilien und/oder Immobilienanteilen ist.

Nach den vorstehenden Bemerkungen, erklären die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, die Gesellschaft FSL S.à r.l. aufzulösen.

Infolge dieser Auflösung erklären die Komparenten, anwesend oder vertreten wie vorerwähnt, handelnd soweit als notwendig als Liquidatoren der Gesellschaft, dass:

- alle Aktiva realisiert und alle Passiva der Gesellschaft FSL S.à r.l. beglichen wurden, und dass die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Gesellschaftskapital, für sämtliche Verbindlichkeiten, sofern noch vorhanden, der aufgelösten Gesellschaft haften sowie für die Kosten der gegenwärtigen Urkunde;
- die Liquidation der Gesellschaft somit vollendet ist und als abgeschlossen anzusehen ist;
- dem Geschäftsführer volle und uneingeschränkte Entlastung für die Ausübung seines Mandates erteilt wird;
- die Bücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft für die Dauer von fünf Jahren an folgender Adresse aufbewahrt werden: D-54329 Konz, Am Gillenbüsch 11.

WORÜBER URKUNDE, Geschehen und aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung hat der Komparent, handelnd wie eingangs erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: U. VELDENZ, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2537. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf Begehrt erteilt, zwecks Hinterlegung beim Handels- und Gesellschaftsregister.

Echternach, den 23. Dezember 2014.

Référence de publication: 2014206946/57.

(140231146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

FMC Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.601.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of December.

Before us, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

FMC Corporation, with registered address at 1209 Orange Street, Wilmington, New Caste Delaware, United States of America, registration number 0241301,

being the sole shareholder (the Sole Shareholder) of FMC Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189601 and having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) (the Company), incorporated by notarial deed on 11 August 2014 of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglister, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 14 October 2014 under number 2914. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time by notarial deed on 22 September 2014 of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 4 November 2014 under number 3230,

here represented by Peggy Simon, notary clerk, with professional address at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following:

- I. The Sole shareholder holds one hundred per cent (100%) of the shares in the share capital of the Company;
- II. The Sole Shareholder resolves to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to convert the currency of the subscribed share capital of the Company from twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) into United States dollars (USD) at the exchange rate quoted by the European Central Bank on August 11, 2014 and according to which EUR 1.- is the equivalent of USD 1.3386, it being understood that the share capital of the Company is now set at sixteen thousand seven hundred thirty-two United States dollars (USD 16,732.-).

The Sole Shareholder resolves to set the par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder resolves to determine the number of shares in exchange and replacement of the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each at sixteen thousand seven hundred thirty-two (16,732.-) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each.

The Sole Shareholder further resolves to convert all accounts in the books of the Company from Euro into United States dollars using the above mentioned exchange rate. For accounting and tax purposes, the operation will be treated as being carried out on behalf of the Company as from August 11, 2014.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three thousand two hundred sixty-eight United States dollars (USD 3,268.-) in order to bring it from its present amount of sixteen thousand seven hundred thirty-two United States dollars (USD 16,732.-), represented by sixteen thousand seven hundred thirty-two (16,732.-) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each, to twenty thousand United States dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-), by way of the issuance of three thousand two hundred sixty-eight (3,268.-) new shares in registered form, having a par value of one United States dollar (USD 1.-) each and having the same rights and obligations as the existing shares.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for three thousand two hundred sixty-eight (3,268.-) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of three thousand two hundred sixty-eight United States dollars (USD 3,268.-).

The amount of three thousand two hundred sixty-eight United States dollars (USD 3,268.-) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

In order to reflect the resolution taken above, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Articles so as to reflect the taken decisions, which shall be read as follows:

" **Art. 6.** The company's corporate capital is fixed at USD 20.000.- (twenty thousand united states dollars) represented by 20.000 (twenty thousand) shares with a par value of USD 1.- (one united states dollar) each.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realized losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The Company may redeem its own shares, provided (i) it has sufficient distributable reserves for that purpose, or (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, each acting individually under his/her sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company, to the conversion of the currency of the share capital of the Company, to the setting of the new par value of the shares at one United States dollar (USD 1.-) each, to the exchange and replacement of the existing shares by the new shares in the register of shareholders of the Company and to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Echternach, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzième jour de décembre.

Par devant nous, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

FMC Corporation, dont le siège social se situe au 1209 Orange Street, Wilmington, New Caste Delaware, États-Unis d'Amérique, et dont le numéro d'immatriculation est le 0241301,

en qualité d'associé unique (l'Associé Unique) de FMC Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon et régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189601 et disposant d'un capital social s'élevant à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) (la Société), constituée par acte notarié en date du 11 août 2014 de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2914 le 14 octobre 2014. Les statuts des sociétés (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 22 Septembre 2014 suivant un acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglister, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3230 le 4 novembre 2014,

ici représenté par Peggy Simon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Que l'Associé Unique détient l'intégralité (100%) des parts sociales dans le capital social de la Société;
- II. Que l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de convertir la devise du capital social souscrit de la Société de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) en dollars américains au taux de change publié par la Banque Centrale Européenne le 11 août 2014 et selon lequel EUR 1,- équivaut à USD 1.3386, étant entendu que le capital social de la Société est désormais fixé à seize mille sept cent trente-deux dollars américains (USD 16.732,-).

L'Associé Unique décide de fixer la valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide de déterminer le nombre de parts sociales en échange et remplacement des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, à seize mille sept cent trente-deux (16.732) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

L'Associé Unique décide en outre de convertir tous les comptes dans les livres de la Société de l'Euro au Dollar Américain en utilisant le taux de change mentionné ci-dessus. A des fins comptables et fiscales, l'opération sera considérée comme étant réalisée pour le compte de la Société à compter du 11 août 2014.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de trois mille deux cent soixante-huit dollars américains (USD 3.268,-) afin de le porter de son montant actuel de seize mille sept cent trente-deux dollars américains (USD 16.732,-), représenté par seize mille sept cent trente-deux (16.732) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-), représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, par voie de l'émission de trois mille deux cent soixante-huit (3.268) nouvelles parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante à et la libération intégrale de l'augmentation de capital de la manière suivante:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit aux trois mille deux cent soixante-huit (3.268) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et accepte de les libérer dans leur intégralité par un apport en numéraire s'élevant à trois mille deux cent soixante-huit dollars américains (USD 3.268,-).

Le montant de trois mille deux cent soixante-huit dollars américains (USD 3.268,-) est à la disposition de la Société et la preuve de ce montant a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

A l'effet de refléter la résolution prise ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américains) représenté par 20.000 (vingt mille) parts sociales ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi dans lequel toute prime payée au titre de toute part sociale en sus de sa valeur nominale sera transférée. L'avoir de ce compte de prime peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition (i) d'avoir des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société».

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement sous sa seule signature, à l'effet de procéder au nom et pour le compte de la Société, à la conversion de la devise du capital social de la Société, à la fixation de la nouvelle valeur nominale des parts sociales à un dollar américain (USD 1,-) chacune, à l'échange et au remplacement des parts sociales existantes par les nouvelles parts sociales dans le registre des associés de la Société et à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la requête de cette même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2510. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 22 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206944/169.

(140231275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Allseas Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.778.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of December.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Allseas Finance S.A. (the "Corporation"), a Luxembourg public limited liability company ("société anonyme") having its registered office at 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.778. The Corporation was incorporated by virtue of a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, on October 8th, 2009, published in the Mémorial C, "Recueil des Sociétés et Associations" number 2205, on November 11th, 2009. The Corporation's articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary dated July 31st, 2014, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 2740, on October 6th, 2014.

The meeting is chaired by Peggy Simon, private employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, who appointed herself as scrutineer and the meeting elected as secretary Claudine Schoellen, private employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the sole shareholder represented and the number of its shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxy will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the nine hundred and twelve million, one hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two (912,157,852) shares in circulation representing the entire share capital of the Corporation, presently set at nine hundred and twelve million, one hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two Euro (EUR 912,157,852.-) are represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of its agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Decide to increase the share capital of the Corporation by three hundred and fifty-nine million, three hundred thousand Euro (EUR 359,300,000.-) in order to raise it from its present amount of nine hundred and twelve million, one hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two Euro (EUR 912,157,852.-) to one billion, two hundred and seventy-one million, four hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two Euro (EUR 1,271,457,852.-) by the creation and issue of three hundred and fifty-nine million, three hundred thousand (359,300,000) new shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscription and full payment by Allseas Group S.A., a public limited liability company incorporated under the laws of Switzerland, having its registered office at Route de Pra de Plan 18, Case Postale 411, Châtel-Saint-Denis, Switzerland, registered with the Commercial Registry of Fribourg under number CH-232.0.730.296-3, of all the new shares to be issued and have them fully paid up by contributions in kind in an aggregate amount of three hundred and fifty-nine million, three hundred thousand Euro (EUR 359,300,000.-), consisting of (i) an unquestionable and undisputed receivable in the amount of three hundred and twenty-eight million, nine hundred and twenty-one thousand, two hundred and fifty Euro and eighty-two cents (EUR 328,921,250.82) that Allseas Group S.A., prenamed, holds against Excalibur Holdings S.A., a limited liability company incorporated under the laws of Belgium, having its registered office at Stationsstraat 180, 2910 Essen, Belgium, with registration number 0837.956.175 (LER Antwerp) ("Excalibur"), (ii) an unquestionable and undisputed receivable of thirty-one million, five hundred thousand U.S. Dollars (USD 31,500,000.-) corresponding to twenty-five million, five hundred and forty-five thousand, three hundred and seventy-three Euro and forty-five cents (EUR 25,545,373.45) as per the USD/EUR exchange rate of USD 1.2331 = EUR 1.- as of December 3rd, 2014, that Allseas Group S.A., prenamed, holds against Excalibur, prenamed, and (iii) an unquestionable and undisputed receivable of three million, eight hundred thousand British Pounds (GBP 3,800,000.-) corresponding to four million, eight hundred and thirty-three thousand, three hundred and seventy-five Euro and seventy-three cents (EUR 4,833,375.73) as per the GBP/EUR exchange rate of GBP 0.7862 = EUR 1.- as of December 3rd, 2014, that Allseas Group S.A., prenamed, holds against Excalibur, prenamed (the "Contributions in Kind"); and

3. Subsequent amendment of article 5 of the Corporation's articles of incorporation.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously made the following resolutions:

First resolution

The meeting resolved to increase the share capital of the Corporation by three hundred and fifty-nine million, three hundred thousand Euro (EUR 359,300,000.-) in order to raise it from its present amount of nine hundred and twelve million, one hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two Euro (EUR 912,157,852.-) to one billion, two hundred and seventy-one million, four hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two Euro (EUR 1,271,457,852.-) by the creation and issue of three hundred and fifty-nine million, three hundred thousand (359,300,000) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, all vested with the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The meeting resolved to acknowledge the subscription by Allseas Group S.A., prenamed, of all the new issued shares and the full payment of the related subscription price of three hundred and fifty-nine million, three hundred thousand Euro (EUR 359,300,000.-) by the Contributions in Kind.

The proof of the existence of the Contributions in Kind and their value has been given to the undersigned notary by a report of an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé"), dated December 16, 2014.

Evaluation

The aggregate value of the Contributions in Kind is set at three hundred and fifty-nine million, three hundred thousand Euro (EUR 359,300,000.-).

In accordance with articles 32-1 and 26-1 (2) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended, the Contributions in Kind are subject to the report of an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") established by Ernst & Young S.A., with registered office at 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, and dated December 16, 2014, which report concludes as follows:

"Based on the work performed [...], nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contributions in kind does not correspond at least in number and nominal value to the 359,300,000 new shares with a nominal value of EUR 1 each and hence amounting to a total consideration of EUR 359,300,000.-."

Such report, signed "ne varietur" will remain annexed hereto.

Effective implementation of the contributions in kind

The sole shareholder, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contributions in Kind and possesses the power to dispose of them, being legally and conventionally freely transferable;
- the Contributions in Kind are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights; and

- all formalities subsequent to the Contributions in Kind required under any applicable law will be carried out in order for the Contributions in Kind to be valid anywhere and towards third parties.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the meeting resolved to amend article 5 of the Corporation's articles of association to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 5.** The capital of the Corporation is fixed at one billion, two hundred and seventy-one million, four hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two Euro (EUR 1,271,457,852.-) represented by one billion, two hundred and seventy-one million, four hundred and fifty-seven thousand, eight hundred and fifty-two (1,271,457,852) shares with a nominal value of one Euro (1.-) each.

Shares may be evidenced at the owners' option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares”.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Corporation as a result of the presently stated amendments to the articles of association of the Corporation are estimated at six thousand five hundred Euro (EUR 6.500.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing entity, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing entity and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their Surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Allseas Finance S.A. (la «Société»), ayant son siège social au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.778. La Société a été constituée suivant acte du notaire Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, reçu en date du 8 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2205, le 11 novembre 2009. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2740, le 6 octobre 2014.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Peggy Simon, employée privée, demeurant professionnellement à I-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Claudine Schoellen, employée privée, demeurant professionnellement à I-6475 Echternach, 9, Rabatt.

La présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence, ainsi que la procuration, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Qu'il appert de cette liste de présence que la totalité des neuf cent douze millions, cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux (912.157.852) actions, représentant l'intégralité du capital social de la Société actuellement fixé à neuf cent douze millions, cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux euros (EUR 912.157.852,-) est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-neuf millions, trois cent mille euros (EUR 359.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent douze millions, cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux euros (EUR 912.157.852,-) à un milliard, deux cent soixante-et-onze millions, quatre cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux euros (EUR 1.271.457.852,-) par la création et l'émission de trois cent

cinquante-neuf millions, trois cent mille (359.300.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération intégrale par Allseas Group S.A., une société anonyme régie par les lois suisses, ayant son siège social à Route de Pra de Plan 18, Case Postale 411, Châtel-Saint-Denis, Suisse, enregistrée auprès du Registre de Commerce de Fribourg sous le numéro CH-232.0.730.296-3, des nouvelles actions qui seront émises et entièrement libérées par des apports en nature d'un montant total de trois cent cinquante-neuf millions, trois cent mille euros (EUR 359.300.000,-) consistant en (i) une créance incontestable et incontestée de trois cent vingt-huit millions, neuf cent vingt-et-un mille, deux cent cinquante euros et quatre-vingt-deux cents (EUR 328.921.250,82) qu'Allseas Group S.A., prénommée, détient à l'encontre d'Excalibur Holdings S.A., une société anonyme régie par les lois belges, ayant son siège social à Stationsstraat 180, 2910 Essen, Belgique, enregistrée sous le numéro 0837.956.175 (RPM Anvers) («Excalibur»), (ii) une créance incontestable et incontestée de trente-et-un millions, cinq cent mille dollars U.S. (USD 31.500.000,-) correspondant à vingt-cinq millions, cinq cent quarante-cinq mille, trois cent soixante-treize euros et quarante-cinq cents (EUR 25.545.373,45) selon le taux de change USD/EUR de USD 1,2331 = EUR 1,- au 3 décembre 2014, qu'Allseas Group S.A., détient à l'encontre d'Excalibur, et (iii) une créance incontestable et incontestée de trois millions, huit cent mille Livres Sterling (GBP 3.800.000,-) correspondant à quatre millions, huit cent trente-trois mille, trois cent soixante-quinze euros et soixante-treize cents (EUR 4.833.375,73) selon le taux de change GBP/EUR de GBP 0,7862 = EUR 1,- au 3 décembre 2014, qu'Allseas Group S.A., détient à l'encontre d'Excalibur (les «Apports en Nature»); et

3. Modification afférente de l'article 5 des statuts de la Société.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de trois cent cinquante-neuf millions, trois cent mille euros (EUR 359.300.000,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent douze millions, cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux euros (EUR 912.157.852,-) à un milliard, deux cent soixante-et-onze millions, quatre cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux euros (EUR 1.271.457.852,-) par la création et l'émission de trois cent cinquante-neuf millions, trois cent mille (359.300.000) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant toutes les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

L'assemblée a décidé d'accepter la souscription par Allseas Group S.A., prénommée, de toutes les nouvelles actions émises ainsi que le paiement intégral du prix de souscription de trois cent cinquante-neuf millions, trois cent mille euros (EUR 359.300.000) par les Apports en Nature.

La preuve de l'existence des Apports en Nature et de leur valeur a été donnée au notaire instrumentant par un rapport d'un réviseur d'entreprises agréée en date du 16 décembre 2014.

Evaluation

Le montant total des Apports en Nature est fixé à trois cent cinquante-neuf millions, trois cent mille euros (EUR 359.300.000). Conformément aux articles 32-1 et 26-1 (2) de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales telle que modifiée, les Apports en Nature ont fait l'objet d'un rapport de réviseur d'entreprises agréé établi en date du 16 décembre 2014 par Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, qui conclut comme suit:

«Sur base du travail effectué [...], aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports en nature ne correspond pas au moins au nombre d'actions et à la valeur nominale des 359.300.000 nouvelles actions avec une valeur nominale de EUR 1 chacune et par conséquent la valeur globale de l'apport correspond à EUR 359.300.000,-».

Ledit rapport, signé "ne varietur" restera annexé au présent acte.

Réalisation effective des apports en nature

L'actionnaire unique, par son mandataire, a déclaré:

- être le seul plein propriétaire des Apports en Nature et possède les pouvoirs d'en disposer, ceux-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;
 - les Apports en Nature sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- et
- l'ensemble des formalités subséquentes aux Apports en Nature requises en vertu des lois applicables seront accomplies afin que les Apports en Nature soient valables en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un milliard, deux cent soixante-et-onze millions, quatre cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux euros (EUR 1.271.457.852,-) représenté par un milliard, deux cent soixante-et-onze millions,

quatre cent cinquante-sept mille, huit cent cinquante-deux (1.271.457.852) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes modifications des statuts de la Société, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six mille cinq cents Euros (EUR 6.500.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 18 décembre 2014. Relation: ECH/2014/2534. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014206640/219.

(140230880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

Socoproject Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, 30, Zone Industrielle Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 89.220.

Le bilan au 31/12/13 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014204930/9.

(140228059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

T.S.I. Communication s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 166.847.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014204963/10.

(140228689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Technique Dentaire Luxembourgeoise, Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 100, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 40.077.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 19/12/2014.

Référence de publication: 2014204964/10.

(140227647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

AMP Capital Investors (Angel Trains EU No. 2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 44.748,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.618.

—
EXTRAIT

En date du 17 décembre 2014, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Alan Botfield, en tant que gérant, est acceptée avec effet immédiat;
- Madame Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est élue nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014203852/14.

(140227579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Immo FF Project, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7465 Nommern, 21, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 165.744.

—
L'an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant nous, Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

ONT COMPARU:

I. La société anonyme de droit luxembourgeois «FIDACC S.A.», ayant son siège social à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.130.529, constituée suivant acte reçu par Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck, en date du 27 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2038 du 20 septembre 2007,

ici représentée par son administrateur unique, à savoir:

Monsieur Yves SCHARLE, comptable, demeurant professionnellement à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, ayant pouvoir pour engager la prédite société en toutes circonstances par sa seule signature et nommé à cette fonction suivant assemblée générale extraordinaire tenue lors de la constitution de ladite société.

II. La société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «RF PROMOTIONS Sàrl», ayant son siège social à L-7465 Nommern, 21, rue Principale, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.146.763, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1339 du 11 juillet 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, de résidence à Mersch, en date du 4 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2908 du 19 novembre 2013,

ici représentée par la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «INTARIS», ayant son siège social à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.132.129,

elle-même ici représentée par son gérant unique, à savoir:

Monsieur Yves SCHARLE, comptable, demeurant professionnellement à L-7373 Lorentzweiler, 93, route de Luxembourg, ayant pouvoir pour engager la prédite société en toutes circonstances par sa seule signature et nommé à cette fonction suivant assemblée générale extraordinaire du 26 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 2 août 2011, numéro 1750,

en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Qu'elles déclarent être les seules associées de la société à responsabilité limitée «IMMO FF PROJECT», ayant son siège social à L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.744, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 9 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 338 du 3 février 2012 et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

Qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles s'entendent par ailleurs dûment convoquées et ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège de la société de L-7540 Rollingen/Mersch, 113, rue de Luxembourg à L-7465 Nommern, 21, rue Principale.

Deuxième résolution

En conséquence de la décision qui précède, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}**. Le siège social est établi dans la commune de Nommern.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Beringen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Y. SCHARLE, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 17 décembre 2014. Relation: MER/2014/2798. Reçu soixante quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Beringen, le 23 décembre 2014.

Référence de publication: 2014207042/58.

(140231285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2014.

L & J Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 116.641.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 3 septembre 2014

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Madame Isabelle Cardoso, demeurant professionnellement au 370, route de Longwy L-1940 Luxembourg a été nommé administratrice jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019 en remplacement de Monsieur Herbert Grossmann décédé le 16 juin 2014.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014204435/13.

(140228089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.

Luxeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 144.512.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 18 décembre 2014 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de un an.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Monsieur Bruce Grossmann Fleishmann
- Monsieur Walter Ronchetti
- Monsieur Jorge Tirado
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Jean-Yves Nicolas
- Monsieur Denis Brever
- Madame Marie-Anne Back

Le commissaire aux comptes est CeDerLux Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2015.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2014204513/21.

(140228850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2014.
